

29 mar 2011 -10:00

Rapport annuel 2010 du Médiateur fédéral

Ce matin à 10h30, les médiateurs fédéraux, Catherine De Bruecker (F) et Guido Schuermans (N), remettent leur Rapport annuel 2010 au Président de la Chambre des représentants.

Ce matin à 10h30, les médiateurs fédéraux, Catherine De Bruecker (F) et Guido Schuermans (N), remettent leur Rapport annuel 2010 au Président de la Chambre des représentants.

Cette année encore, le citoyen se plaint du manque d'information fournie par l'administration.

Combien coûte tel document administratif ? Dans quel délai ma demande sera-t-elle traitée ? Quelles sont clairement les raisons de ce refus ? Pourquoi l'administration n'est-elle pas joignable ?

De nombreuses difficultés ajoutent bien des incompréhensions ou des frustrations aux problèmes vécus par le citoyen. Qu'il s'agisse de retards, d'erreurs, de changements, de nouvelles mesures, le citoyen attend en réalité davantage de communication et de transparence de l'administration. L'autorité fédérale doit se doter d'une politique de communication et d'information performante.

Les autres préoccupations majeures des citoyens touchent à leurs droits fondamentaux : droit de voter, droit de se marier, droit de vivre dignement (qu'on soit détenu, migrant, personne handicapée), droit à un traitement égal, droit à la bonne administration !

Cette année, le Médiateur fédéral a enregistré plus de 8 200 nouveaux dossiers. Il s'agit du nombre le plus élevé depuis la création du Médiateur fédéral il y a quatorze ans. Depuis 2006, les réclamations ne cessent d'augmenter. Leur nombre a doublé en cinq ans.

En 2010, le Médiateur fédéral a adressé 6 recommandations à l'administration et il en soumet 8 au Parlement.

A partir de 10h30, la farde de presse et le Rapport annuel 2010 seront disponibles sur www.mediateurfederal.be

Le Médiateur fédéral
Rue de Louvain 48 bte 6
1000 Bruxelles
Belgique
02 289 27 27
<http://www.mediateurfederal.be>

Pierre Charlot
Communication FR
0497 33 75 29
02 289 27 39
pierre.charlot@mediateurfederal.be

Herlinde Martens
Communication NL
+32 2 289 67 59
herlinde.martens@federaalombudsman.be